



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 08 octobre à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 01/2012 relatif à la nouvelle organisation structurelle et territoriale de la Protection Civile dans le Canton de Vaud
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile de Morges (ORPC)
2. d'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges, dont un exemplaire est joint au présent préavis

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 08 octobre 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz